



# COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN DU 30 NOVEMBRE 2017

#### **ETAIENT PRESENTS:**

## REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain Monsieur le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ain

## REPRESENTANTS DES PERSONNELS (titulaires)

Monsieur Nicolas JAMBON (FSU)
Madame Blandine GIRARDET (FSU)
Madame Evelyne GOETZ (FSU)
Madame Sylvie JACKOWSKI (UNSA éducation)
Monsieur Didier BONNETON (FNEC FP FO 01)

## REPRESENTANTS DES PERSONNELS (suppléants)

Madame Karen ANSBERQUE (UNSA éducation) Monsieur Jean-Marc BROYER (FNEC FP FO 01) Monsieur Alain LAURENT (FNEC FP FO 01)

## Assistaient également à la réunion

Monsieur Daniel BOUSQUET, inspecteur santé et sécurité au travail Docteur Louis DUMONT, médecin de prévention Madame Florence JOSSERON, conseillère départementale de prévention Madame Sylvie PACALET, assistante sociale des personnels

#### Excusée:

Madame Diane GBIKPI, assistante sociale des personnels

#### Ordre du jour :

- 1. Approbation du PV du CHSCTD du 13 juin 2017
- 2. Suivi des mesures préconisées lors des CHSCTD précédents
- 3. Fiches SST et autres signalements
- 4. Point d'information sur la formation des membres de CHSCTD
- 5. Bilan d'étape sur le numérique
- 6. Rapport d'activité 2016-2017 du médecin de prévention
- 7. Bilan de la visite du RPI de Saint-Julien-sur-Revssouze
- 8. Bilan de la visite du lycée international de Ferney-Voltaire
- 9. Choix du collège et de l'école à visiter au cours de l'année 2017-2018
- 10. Visite du collège : organisation de la visite, composition de la délégation et adoption d'un questionnaire sur les élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP)
- 11. Questions diverses

Le quorum étant atteint, Monsieur le secrétaire général ouvre la séance à 14h05.

En préambule, Monsieur le secrétaire général informe les membres du CHSCTD que Madame l'IA-DASEN arrivera en cours de séance. Les points nécessitant plus particulièrement une réponse de sa part seront reportés pour être examinés en sa présence.

Avant de débuter l'ordre du jour, les représentants de l'UNSA (Annexe 1), la FSU (Annexe 2) et la FNEC FP FO 01 (Annexe 3) donnent lecture d'une déclaration préalable.

A la suite des déclarations, Monsieur le secrétaire général souhaite apporter 2 points d'information.





Sur la <u>fin des contrats aidés</u> d'abord, il confirme que les contrats arrivant à terme ne sont pas renouvelés. Il précise toutefois que la moitié de ces contrats n'étaient pas renouvelables. Il rappelle également que cette mesure ne touche pas les contrats aidés dédiés à l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Il souhaite ensuite répondre à l'inquiétude des représentants des personnels concernant <u>le remplacement du médecin de prévention</u>, le Dr Louis DUMONT, qui fera valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain. Au niveau départemental, une réflexion est actuellement en cours. Comme cela a été évoqué à l'occasion du dernier groupe de travail « Mouvement », le Dr Isabelle LAPIERRE, médecin scolaire, conseillère technique auprès de Mme l'IA-DASEN, pourrait assurer le suivi, dans un premier temps, jusqu'à la fin de l'année scolaire. L'administration sera attentive à ce que les deux fonctions confiées durant cette période au Dr LAPIERRE soient conciliables. Dans ce cadre, la procédure liée aux bonifications pour raisons médicales concernant le mouvement intra du 1<sup>er</sup> degré sera vraisemblablement allégée. Compte tenu de la situation de la médecine de prévention au niveau académique, le Dr DUMONT fait part de sa satisfaction de voir une solution se profiler pour le département de l'Ain.

Monsieur le secrétaire général précise enfin que la date du prochain groupe de travail « Mouvement Inter » a été fixée au 18 décembre pour permettre au Dr DUMONT d'y participer avant son départ à la retraite le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Dans le cadre de l'application du code du travail, Monsieur JAMBON s'interroge sur <u>l'avenir du CHSCTD</u> (fin des CHSCT dans le secteur privé). Monsieur le secrétaire général rappelle que, dans le secteur privé, les missions sont transférées à un organisme unique de consultation, et qu'il est possible de créer des commissions internes. Dans le secteur public, aucune modification n'est annoncée à ce jour.

Monsieur JAMBON indique que son inquiétude porte sur le fondement statutaire du CHSCTD.

Monsieur BOUSQUET précise que les CHSCT mis en place dans le secteur public ne relèvent pas du code du travail, mais d'un décret relatif à la médecine de prévention et au CHSCT. Il ajoute qu'il n'a pas connaissance à ce jour d'un projet de modification dans ce cadre.

Monsieur le secrétaire général propose ensuite de passer à l'ordre du jour.

## 1 – Approbation du PV du CHSCTD du 13 juin 2017

Le procès-verbal de la séance du CHSCTD du 13 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

## 2 - Suivi des mesures préconisées lors des CHSCTD précédents

1/ Monsieur JAMBON interroge l'administration sur les modalités envisagées pour l'année 2017-2018 dans le domaine de la formation des PES à la santé et à la sécurité au travail.

Monsieur le secrétaire général indique qu'il est envisagé de conserver le format existant, cette formation pouvant être dispensée dans le cadre de l'ESPE. Cette formation peut être envisagée à distance, via M@gistère et un forum de questions/réponses, ou en présentiel. Des échanges sur ce thème ont eu lieu entre l'inspectrice adjointe à l'IA-DASEN en charge du 1er degré et le directeur de l'ESPE.

Monsieur JAMBON donne lecture d'un extrait du PV du CHSCTD du 13 juin 2017, et souhaite un temps de formation sur le lieu de travail, avec le directeur d'école. Il évoque également la maquette de formation réalisée par le précédent conseiller de prévention départemental.

2/Monsieur JAMBON interroge ensuite les représentants de l'administration sur les conclusions de <u>l'enquête menée</u> auprès des <u>PES</u> au cours de l'année 2016-2017. Monsieur le secrétaire général confirme que celles-ci ont bien été transmises en juin dernier à M. FRONT (directeur ESPE), et que leur prise en compte appartient à l'ESPE. Il fait ensuite part des contraintes d'organisation et de la bienveillance dont fait preuve l'ESPE à destination des PES, certains résidant hors du département ou étant en charge de famille (Journées de 9h à 16h, vacances scolaires et mercredis libérés...). Pour conclure sur ce point, il est proposé d'inviter Monsieur FRONT à intervenir au cours d'un prochain CHSCTD afin de permettre un échange plus abouti. Les représentants des personnels acceptent cette proposition.

3/ Monsieur JAMBON aborde la <u>problématique bâtimentaire du collège de Pont de Vaux</u>. Conformément à l'engagement pris au cours du CTSD du 23 juin 2017, Madame l'inspectrice d'académie a adressé un courrier au conseil départemental de l'Ain. Sur la situation particulière du portail « Fournisseurs » (arrière du collège ouvert aux quatre vents), Madame JOSSERON, conseillère départementale de prévention, s'est rapprochée de Madame la principale du collège. Celle-ci précise que les travaux sont en cours de finalisation.





4/ La demande d'information sur la situation des <u>collèges de Meximieux et d'Ambérieu</u> est reportée afin de permettre à Madame l'Inspectrice d'académie d'y répondre à son arrivée.

5/ Monsieur JAMBON demande l'état d'avancement du dossier relatif aux <u>travaux de réfection des laboratoires du lycée Lalande</u>, des travaux ayant été annoncés pour septembre 2017. Madame JOSSERON confirme qu'à ce jour les travaux n'ont pas encore été engagés. Monsieur BONNETON indique que le proviseur du lycée n'a reçu aucune information de la part du conseil régional. Madame JOSSERON reste en relation avec les services du conseil régional, dont relèvent ces travaux.

6/ Concernant l'enquête QVT (qualité de vie au travail), Monsieur JAMBON demande un point sur l'avancée de l'analyse. Monsieur le secrétaire général précise que le travail est actuellement en cours. Le logiciel utilisé ne permet pas un traitement automatisé des informations. Cela implique une charge de travail en termes de préparation des données, avant que le groupe de travail ne puisse compléter sa première analyse. A ce jour, aucun consensus n'existe au sein du groupe de travail pour envisager une diffusion large. Les établissements et les IEN recevront seulement les informations qui les concernent. En outre, il n'existe pas d'entrée spécifique dans ce questionnaire sur la réforme du collège. Si la demande a été portée au CHSCTA, Monsieur DUPONT n'avait pas donné son accord. Monsieur BOUSQUET complète cette information en précisant que cet outil n'a pas été envisagé comme support d'analyse de la réforme du collège. Il a été conçu pour permettre d'étudier une situation de travail dans sa globalité et repérer les signaux faibles susceptibles d'entraîner une dégradation des conditions de travail. Dans ce cas, le responsable de l'établissement est informé, afin que la situation puisse être analysée, et que des solutions soient apportées. Monsieur BOUSQUET rappelle en outre qu'il s'agit pour l'instant d'une phase expérimentale, et que les seuils fixés a priori vont devoir être affinés.

Pour Monsieur JAMBON, l'origine du questionnement réside dans les nombreux signaux « rouges » au sein des établissements à la suite de la réforme. Dans ce contexte, Madame l'IA-DASEN avait répondu à un avis voté le 6 décembre 2016 que l'enquête QVT académique pourrait répondre à cette problématique.

Monsieur BOUSQUET précise que les organisations syndicales participent au groupe de travail QVT, et qu'il appartient à tous de faire remonter à l'administration les situations rencontrées. Il insiste sur le fait que le travail de tous est nécessaire.

A terme, un tiers de l'académie sera concerné par chaque enquête. A raison de 3 enquêtes par an, toute l'académie sera concernée chaque année. Pour l'instant, le panel actuel doit permettre de donner une première vision de la situation.

7/ Monsieur Jambon souhaite ensuite aborder la problématique du <u>DUER (Document unique d'évaluation des risques professionnels)</u>, et demande ce que l'administration envisage pour relancer la démarche. Mme JOSSERON informe les membres du CHSCTD que cette question a été évoqué en réunion académique. L'objectif est de dynamiser la rédaction des DUER. Pour cela, un logiciel utilisé par l'académie de Montpellier est en cours d'étude. Il est également envisagé de privilégier l'approche par « activité » plutôt que l'approche par « risque ».

Monsieur BOUSQUET confirme qu'un outil du même gabarit que celui utilisé par l'académie de Montpellier serait utile, mais que celui-ci ne pourra pas remplacer le travail d'analyse indispensable des équipes. Il faudra toujours que chacun identifie les risques auxquels il est soumis et les moyens de protection mis en œuvre ou à développer. Le principal avantage de l'outil utilisé à Montpellier est son ergonomie et sa convivialité.

Monsieur JAMBON fait part d'une proposition issue de la réflexion de la FSU dans le cadre du GT sur le numérique. Au sein des établissements scolaires, le point d'entrée dans la réflexion sur les risques professionnels pourrait-il être celui du numérique ? Il précise que Madame GERARD, conseillère de prévention académique, était favorable à cette idée. Monsieur BOUSQUET rejoint l'analyse de la FSU selon laquelle l'entrée bâtimentaire n'est pas pertinente, et qu'il serait préférable d'utiliser une approche qui s'apparente davantage aux RPS.

8/ Mme JACKOWSKI demande à ce qu'un <u>point soit fait sur l'installation des sonneries « PPMS</u> ». Concernant les établissements du second degré, Mme JOSSERON précise que certains collèges sont en cours d'équipement. Selon le conseil départemental, l'ensemble des travaux devrait être réalisé d'ici la fin de l'année 2018. Dans tous les cas, le conseil départemental informe le chef d'établissement concerné par ces travaux. Pour les écoles, Monsieur le secrétaire général rappelle que cette installation relève de chaque propriétaire, responsable des bâtiments scolaires (maire). Il n'est donc pas possible d'avoir une réponse uniforme sur l'ensemble du département.

Mme JACKOWSKI demande si les réponses aux avis du CHSCTD de juin 2017 ont été transmises à l'ensemble des organisations syndicales. Il lui est répondu que l'ensemble des avis et réponses sont accessibles sur le site internet de la DSDEN, précision étant apportée que celui-ci a évolué dernièrement.



## Liberté · Égalité · Frateraité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## 3 - Fiches SST et autres signalements

M. Bonneton souhaite soumettre au vote un avis avant toute étude de registre.

AVIS n°1 (déposé par FO): « Le CHS CT D demande l'application de l'article 60 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 qui indique "... Le comité prend, en outre, connaissance des observations et suggestions relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail consignées sur le registre de santé et de sécurité au travail prévu à l'article 3-2. " et du guide juridique d'application du décret n°82-453 du 28 mai 1982 qui précise "... D'autre part, le CHSCT dans le ressort duquel se trouve le service, doit, à chacune de ses réunions, examiner les inscriptions consignées sur le registre de santé et de sécurité, en discuter et être informé par l'administration des suites qui ont été réservées à chacun des problèmes soulevés par ces inscriptions (article 60). " »

Interrogé sur l'utilité de cet avis exposant la réglementation, Monsieur BONNETON explique que, pour la FNEC FP FO 01, le CHSCTD aborde le registre SST de manière trop synthétique, alors que les textes permettraient d'étudier le contenu des registres.

Monsieur BOUSQUET précise que jusqu'à présent, au sein des différents CHSCT de l'académie, les organisations syndicales ont connaissance des différents signalements et ont accès aux réponses qui y sont apportées. Les organisations syndicales peuvent s'en saisir et demander à ce que l'on améliore le traitement des dossiers. Toutefois, la configuration « Education Nationale » ne permet pas de traiter toutes les fiches en séance de CHSCT.

Madame GOETZ fait remarquer que peu de réponses sont apportées aux différentes fiches. Monsieur BOUSQUET confirme qu'il s'agit là d'une lacune repérée et que des travaux vont être menés pour améliorer cette situation.

Monsieur BONNETON regrette que certains signalements restés sans réponse ne puissent être lus en CHSCTD, ni faire l'objet d'un avis pour demander à l'administration d'intervenir.

Monsieur JAMBON rejoint l'avis de Monsieur BONNETON. Il reconnaît que le CHSCTD ne sera pas en mesure de consulter l'ensemble des fiches de signalement lorsque le registre fonctionnera correctement. Toutefois, les membres du CHSCTD ne souhaitent pas évoquer le registre sous le seul aspect statistique. Cette approche ne doit pas dispenser les membres du CHSCTD d'analyser les fiches qui semblent pertinentes, notamment compte tenu du très faible de taux de réponses apportées.

Monsieur BOUSQUET confirme qu'il est nécessaire de tendre vers un traitement plus efficace de ces fiches.

Monsieur le secrétaire général rappelle qu'à un problème local soulevé dans le registre, une réponse locale doit être apportée. Chacun doit rester dans son rôle. Il convient de contextualiser la situation de l'Education nationale. De plus, l'application dématérialisée permet aux représentants des organisations syndicales de prendre connaissance de l'ensemble des saisines et d'être informés en direct.

Monsieur BONNETON convient qu'un problème local doit faire l'objet d'un traitement local. Toutefois, il insiste sur les problèmes de chauffage signalés dans le registre pour plusieurs établissements de Bourg-en-Bresse. Les directeurs d'école ont fait remonter la difficulté via l'IEN. Or le problème n'est pas réglé à ce jour. Il pense que Madame l'IA-DASEN, représentant l'employeur, peut avoir une influence plus importante auprès du maire de la ville. Il précise que c'est le sens de l'avis qu'il propose.

A la suite de ces discussions, l'avis est soumis au vote. Vote : Pour à l'unanimité

Mme JOSSERON dresse ensuite le bilan de l'année écoulée (Annexe 4). Depuis le début de l'année civile, 38 fiches dématérialisées ont été enregistrées et 6 en version papier. Ces dernières se recoupent avec des fiches dématérialisées. Parmi les signalements dématérialisés, 3 correspondent à des essais réalisés lors de la mise en place de l'outil. Sur l'ensemble des signalements, seules 3 réponses ont été apportées. Il semble nécessaire d'envisager la mise en place d'une procédure de traitement de ces fiches par les assistants de prévention et de remontée d'information au conseiller de prévention. Mme JOSSERON note également que 6 fiches ne relèvent pas du registre SST (4 concernent le registre de signalement d'un danger grave et imminent, 2 correspondent à des faits d'établissement).

Mme JACKOWSKI intervient pour évoquer de nouveau les problèmes de chauffage. Elle s'étonne d'avoir appris par la presse la fermeture du lycée d'Ambérieu, sans que les membres du CHSCTD aient été informés. A cela s'ajoute une ou





deux écoles qui ont rencontré des problèmes de chauffage et le collège de St Denis qui connaît des problèmes récurrents dans ce domaine.

L'UNSA souhaite soumettre un avis au vote tendant à proposer une procédure à appliquer en cas de grand froid ou d'épisode de canicule.

Mme JOSSERON précise qu'une information concernant le registre SST est envisagée. Les personnels du 1er degré disposent de l'information, mais celle-ci est beaucoup moins bien relayée dans certains collèges.

Mme JACKOWSKI souhaite obtenir plus d'informations sur le problème de chauffage survenu à Ambérieu. Ce point sera évoqué à l'arrivée de Mme l'IA-DASEN.

Monsieur JAMBON s'associe à cette demande. Il a également eu connaissance de cet incident par la presse. Il s'interroge sur les éléments qui ont conduit le proviseur du lycée d'Ambérieu à décider de la fermeture. Il considère que la question des températures (froid ou chaud) représente une vraie difficulté. Les personnels se trouvent démunis. La FSU souhaite qu'une procédure, fixant un seuil, soit établie pour pallier les imprécisions des textes sur ce thème. Cela permettrait de donner de l'objectivité à la décision de fermeture.

Monsieur BOUSQUET intervient sur la notion de température. Il n'existe en effet aucun seuil précis. Dans ce contexte, il s'inspire de la règlementation applicable aux établissements recevant du public (ERP) précisant que la température ne peut descendre en dessous de 16°C pour une coupure courte ou de 8°C pour une coupure longue. Le code du travail quant à lui, précise que la température doit être convenable. Pour le ministère de l'environnement, la température normale est de l'ordre de 19°C. Pour les situations de fortes chaleurs, la difficulté est la même, sans qu'aucun appui réglementaire n'existe.

Le Dr DUMONT précise que la question est posée depuis des années, mais qu'elle n'est toujours pas tranchée. Or, ce type de situation risque de se présenter de plus en plus fréquemment.

Monsieur BONNETON est en accord avec l'analyse du Dr DUMONT et de Monsieur BOUSQUET. Aucun texte précis n'existe dans ce domaine. Toutefois, il n'est pas favorable à la mise en place d'un protocole qui obligerait syndicalement les représentants des personnels. Il est favorable au règlement local du problème, avec demande d'intervention de l'IA-DASEN en cas de besoin.

Monsieur JAMBON demande comment aider le directeur à prendre la décision de fermeture, s'il n'est pas possible de parer à un dysfonctionnement. En cas de forte chaleur par exemple, il ne faudrait pas attendre la survenue d'un malaise pour que soit prise la décision de fermeture.

Monsieur BONNETON estime qu'un protocole fragiliserait l'intérêt et l'importance des registres.

<u>AVIS n°2 (déposé par l'UNSA)</u>: « Suite aux problèmes de température rencontrés par les agents et consignés dans les fiches SST, le CHSCT de l'Ain demande la mise en place et la communication aux agents d'un protocole de conduite à tenir en cas d'impossibilité de régulation de la température des locaux lors d'épisodes caniculaires ou de grand froids. »

A la suite des discussions, l'avis est soumis au vote. Vote : Pour 5 - Contre 2

Monsieur BOUSQUET souhaite intervenir concernant certaines fiches de signalement que la FNEC FP FO 01 a adressées par mail. Il souhaite savoir s'il s'agit de copies du registre. Après confirmation de ce point, il fait part de son mécontentement, précisant qu'il n'est pas possible que des élèves soient nommés, ni que des situations de handicap soient détaillées dans la fiche. Le signalement doit servir à signaler une difficulté. Il ne s'agit pas de « dénoncer » un ou des élèves. Il n'est en aucun cas nécessaire de les nommer. Après lecture de l'une des fiches, Monsieur BOUSQUET insiste sur le fait que l'enseignante peut présenter la difficulté dans laquelle elle se trouve sans faire état des informations nominatives et médicales relatives à un ou plusieurs élèves.

Monsieur BONNETON estime que l'inscription de ces informations nominatives est peu gênante dans la mesure où il s'agit d'un signalement réalisé sur un registre papier, conservé à l'école. La dématérialisation du registre soulève cette difficulté. Il souligne également que nous sommes les seuls à utiliser la dématérialisation.

Mme JOSSERON précise que l'académie de Lyon est l'une des 4 académies pilotes dans ce domaine.





Monsieur le secrétaire général considère que ces fiches ne peuvent être considérées comme « manuelles » puisqu'elles ont fait l'objet d'une rédaction par traitement de texte, puis d'une transmission dématérialisée.

Monsieur BOUSQUET constate que ces fiches ne comportent aucun numéro d'enregistrement au registre SST, pourtant obligatoire pour tout signalement sur le registre papier.

Mme ANSBERQUE se dit favorable au registre dématérialisé. Toutefois, elle regrette que tous les membres du CHSCT n'aient pas connaissance de toutes les fiches.

Monsieur JAMBON constate qu'il demeure quelques difficultés techniques, comme par exemple, l'impossibilité d'insérer une photo au signalement.

Monsieur le secrétaire général conclut en précisant que la dématérialisation permet d'apporter de la transparence en termes d'information et de conserver un historique. Il souhaite que l'utilisation de la version dématérialisée du registre SST soit encouragée.

Pour Monsieur BONNETON, il est important de défendre les dossiers de chacun. Le registre SST est un outil de cette défense. Les personnels s'en saisissent pour informer l'IA-DASEN de l'existence d'un problème. Il souhaite émettre un avis concernant les problèmes de chauffage pour que l'IA puisse intervenir.

Concernant les écoles de Bourg-en-Bresse, Monsieur le secrétaire général rappelle qu'en cas de difficulté persistante, les directeurs d'écoles doivent en référer à l'IEN. Il s'ensuit une procédure interne. Les avis soumis au CHSCTD n'ont pas à poursuivre l'objectif d'obtenir une réponse écrite à un problème local.

Monsieur LAURENT intervient pour préciser que la FNEC FP FO 01 est saisie depuis plusieurs années de ce problème récurrent sur Bourg-en-Bresse. L'intervention de Mme l'IA-DASEN pourrait constituer un appui important sur ce dossier.

AVIS n°3 (déposé par FO): « En application du Code du travail (articles : R 4213-7, R. 4223-13, R 4223-15) et du Code de la Construction et de l'Habitation (Article R. 131-20), le CHS CT D du 30 novembre 2017 demande à l'employeur d'intervenir auprès de la mairie de Bourg en Bresse afin que les problèmes de températures récurrents dans les locaux scolaires se règlent. »

A la suite des discussions, l'avis est soumis au vote. Vote : Pour 2 - Abstentions 5

Les représentants de la FSU souhaitent à leur tour soumettre un avis au vote du CHSCTD.

<u>AVIS n°4 (déposé par la FSU)</u>: « A ce jour, les représentants des personnels constatent, depuis la mise en place des registres SST et DGI dématérialisés, qu'à peine 10% des fiches saisies par les personnels ont reçu une réponse de leur employeur. Ainsi, pour le département de l'Ain, entre le 4 mars et le 25 novembre 2017, 37 fiches ont été saisies, mais seules 3 ont reçu une réponse de l'autorité hiérarchique.

Les représentants des personnels ne comprennent pas ces absences de réponses, qui pourraient engager la responsabilité juridique des chefs de service en cas de nouvel incident, ou de concrétisation du risque signalé. Le CHSCT de l'Ain demande une vraie amélioration pour l'année 2017-2018.

## Vote: Pour 5 - Abstentions 2

## 4 - Point d'information sur la formation des membres de CHSCTD

Mme JOSSERON rappelle la mise en place d'une formation pour les nouveaux membres de CHSCT (ceux arrivés postérieurement ou n'ayant pas suivi la formation organisée en juin 2015). La première journée aura lieu le 15 janvier 2018, la seconde en avril. Un suivi est prévu jusqu'en janvier 2019.

Monsieur JAMBON évoque les travaux réalisés avec l'ARACT (agence régionale d'amélioration des conditions de travail) sur les visites. A l'origine, la demande portait sur les entretiens réalisés dans le cadre des visites d'établissements. La rédaction d'un protocole de visite est prévue, ainsi qu'une formation dont la date n'est pas connue à ce jour.

Une formation pourrait également être organisée sur les risques psycho-sociaux (RPS).





Le calendrier des formations académiques des membres du CHSCT n'est pas arrêté car il doit prendre en compte le changement de représentants des personnels dans le département de la Loire.

Arrivée de Madame l'IA-DASEN à 15h50. Reprise des points laissés en suspens.

Monsieur JAMBON souhaite obtenir des informations sur la situation des collèges d'Ambérieu et de Meximieux.

Pour Meximieux, Madame l'IA-DASEN précise qu'une délégation a été reçue en juillet. La possibilité d'organiser un temps de rencontre après la rentrée scolaire avait été envisagée. L'année dernière a été très difficile. Certains collègues se sont sentis bousculés. Ils n'étaient pas dans de bonnes conditions pour exercer leurs missions. Ce n'est plus le cas cette année. Suite à un contact avec la chef d'établissement et son adjointe, il a été convenu qu'il ne serait pas opportun de rouvrir un sujet qui était celui de l'année dernière. Le nouvel IA-IPR référent de l'établissement a réalisé une visite sur place. En outre, Madame l'IA-DASEN reste très attentive à la situation. Enfin, la chef d'établissement a fait savoir qu'elle faisait valoir ses droits à la retraite à compter du 1er janvier prochain. Son adjointe sera nommée comme faisant fonction jusqu'à la fin de l'année scolaire.

La situation du collège d'Ambérieu est plus ancienne. Il s'agit d'une situation de conflit au sein de l'établissement qui s'est produite avant l'arrivée de Madame l'IA-DASEN. Pour elle, la problématique actuelle du collège relève plutôt de la saturation des effectifs. L'ouverture du collège de Briord impliquera certainement une nouvelle sectorisation qui devrait permettre d'alléger sensiblement les effectifs du collège. En outre, Monsieur DALIN a été nommé officiellement en tant que chef d'établissement.

Le lycée d'Ambérieu est également en situation de saturation. Ce lycée de secteur accueille actuellement 1900 élèves pour une capacité théorique de 1400. Des algécos sont positionnés dans le parc paysager. Le nouveau chef d'établissement arrivé en septembre dernier a réalisé un diagnostic. Il a relevé que les conditions de travail étaient difficiles. Pour autant, il s'agit d'un établissement qui fait réussir ses élèves. Il a surtout manifesté des difficultés matérielles. Concernant le chauffage plus particulièrement, il semble que l'établissement fasse l'objet de problèmes récurrents. Début novembre, les réparations nécessaires pouvaient entraîner un risque d'explosion. Afin de ne pas exposer les élèves et les personnels à ce risque, la décision de fermeture a été prise, initialement pour une journée, puis finalement pour 1 journée ½. Actuellement, l'établissement est correctement chauffé. Le lycée d'Ambérieu constitue par ailleurs une priorité pour les instances du conseil régional.

Monsieur BONNETON souhaite savoir si une réunion aura prochainement lieu avec les représentants du conseil régional. Madame l'IA-DASEN répond par l'affirmative. Monsieur LAURENT demande si le sujet des <u>laboratoires du lycée Lalande</u> sera abordé à cette occasion. Madame l'IA-DASEN confirme que les laboratoires du lycée Lalande font partie des sujets qu'elle pense évoquer. Elle craint toutefois que le conseil régional soit contraint de prioriser ses actions. Elle précise notamment qu'au niveau de la région académique 2 secteurs sont actuellement tendus en termes d'effectifs. Il s'agit du département de l'Ain, mais également de la Haute-Savoie. Pour en revenir au lycée Lalande, Madame l'IA-DASEN appellera l'attention de la région sur la question des laboratoires de sciences dont les travaux n'ont pas été programmés au moment du projet de restructuration de l'établissement.

## Point 5 : Bilan d'étape sur le numérique

A l'occasion du dernier groupe de travail, les réflexions ont porté sur l'« infobésité ». Madame l'IA-DASEN trouve particulièrement intéressant le travail initié dans l'Ain. Elle considère que les deux pistes qu'il reste à explorer (Frontière Vie professionnelle / Vie privée et Formation) sont incontournables. Elle encourage la poursuite des travaux sur ce point important de l'évolution de notre société.

Monsieur JAMBON exprime sa satisfaction concernant la richesse des échanges lors de la réunion du 6 novembre dernier. Il confirme que les trois thèmes retenus englobent les différentes problématiques liées au numérique, et s'interconnectent.

Il s'étonne de ne pas lire dans le compte-rendu du GT que l'administration soumettra un projet de charte à l'issue des travaux. Pour Monsieur le secrétaire général, il n'a pas été question pour l'administration de proposer cette charte. Ce projet doit être le fruit du travail du GT.

Monsieur JAMBON estime que les pratiques sont très différentes d'un établissement à un autre. Au-delà d'une charte, il considère qu'il importe de promouvoir les groupes de travail locaux.





Monsieur BONNETON précise qu'aucun représentant de la FNEC FP FO 01 n'a pu participer au dernier GT. L'organisation participera toutefois à la prochaine réunion, programmée le 12 décembre. Il considère que l'usage du numérique comporte des aspects positifs, tout en ayant conscience des difficultés que celui-ci peut entraîner. Il précise enfin que la FNEC FP FO 01 n'est pas favorable à la rédaction d'une charte.

Monsieur BONNETON souhaite également aborder le problème du livret numérique (LSU)

Madame l'IA-DASEN considère que les enseignants y sont maintenant habitués, et que le LSU fait partie intégrante de notre professionnalité. Le LSU permet de disposer d'éléments sur la progression de l'élève. Il s'agit d'un outil commun et de communication avec les familles. Son utilisation est obligatoire et doit permettre de garantir la continuité du parcours de l'élève. Toutefois, son utilisation n'empêche pas les collègues de travailler avec d'autres outils qu'ils estimeraient complémentaires.

Monsieur JAMBON considère que le LSU, quel que soit son contenu, ne peut pas compenser les difficultés liées au découpage des programmes par cycle, et aux départs des élèves en cours d'année scolaire.

Madame l'IA-DASEN explique que le LSU ne doit pas être considéré comme une réponse, mais comme un partage d'informations.

Dans le 1<sup>er</sup> degré, certains collègues n'ont pas encore reçu de formation. Madame l'IA-DASEN confirme que la mise en place a été difficile et qu'il reste des besoins d'accompagnements.

## Point 6 : Rapport d'activité 2016-2017 du médecin de prévention

Le Dr DUMONT présente son rapport annuel aux membres du CHSCTD.

Mme JACKOWSKI interroge le Dr DUMONT sur les modalités mises en place lorsqu'il ne peut pas rencontrer les personnels. Le Dr DUMONT répond que ceux-ci sont orientés vers leur médecin traitant.

M. BONNETON constate une diminution des dossiers traités (rapport, p. 5). Il pose la question de la rationalisation évoquée dans le rapport. Le Dr DUMONT confirme que celle-ci est permise par le travail de tous, par exemple, en ne multipliant pas les commissions.

M. JAMBON souhaite remercier le Dr DUMONT pour son rapport. Il informe les membres du CHSCT qu'il a dressé un bilan sur l'évolution de l'activité du médecin de prévention depuis l'année scolaire 2012-2013. Il constate une bascule entre les consultations des enseignants du 1<sup>er</sup> degré et du 2<sup>nd</sup> degré, avec aujourd'hui davantage de situations dans le secondaire, ainsi qu'une hausse spectaculaire du nombre de consultations concernant les « autres personnels ». Cette augmentation ne relève pas nécessairement de l'effet de la pyramide des âges. En effet certaines professions, comme celle de gestionnaire, sont en tensions. Le Dr DUMONT constate une hausse sensible des consultations des personnels de direction.

Dans la perspective de son départ prochain, le Dr DUMONT évoque le suivi des dossiers. En effet, ceux-ci doivent être placés sous la surveillance d'un médecin qui s'occupe du personnel. Pour le département de la Loire (pas de remplacement prévu à ce jour), il a pris l'attache du conseil de l'ordre des médecins. Dans le département de l'Ain, la question ne se pose pas si quelqu'un prend la suite.

Mme l'IA-DASEN précise qu'elle accepte que sa conseillère technique, le Dr LAPIERRE, consacre du temps à la médecine de prévention. Si cette solution n'est pas totalement satisfaisante, elle a le mérite d'exister.

M. LAURENT remercie le Dr DUMONT et fait part de son inquiétude pour le Dr LAPIERRE. Il s'interroge notamment sur sa capacité à travailler sur tous les groupes de travail, en plus de ses autres missions

Le Dr DUMONT précise qu'il consacrait au département de l'Ain l'équivalent de 2 jours par semaine ; c'est le temps que devrait consacrer le Dr LAPIERRE à la médecine de prévention.

Mme l'IA-DASEN souhaite ménager le Dr LAPIERRE. Elle rappelle qu'elle ne peut pas se passer d'un médecin conseiller technique. Il sera nécessaire de prioriser. Il n'est pas possible d'affirmer à ce jour que le Dr LAPIERRE sera en mesure de participer à toutes les commissions.





Le Dr. DUMONT adresse ses remerciements aux membres du CHSCTD pour le travail réalisé ensemble, chacun dans son rôle, et qui a permis de faire avancer la situation des personnels.

Le contrat de la secrétaire du médecin de prévention arrivant à terme en fin d'année prochaine, M. BONNETON interroge l'administration sur la reconduction du poste de secrétariat.

M. le secrétaire général précise que la suppression du poste de secrétariat n'est pas à l'ordre du jour, d'autant plus qu'il demeure un médecin de prévention dans le département.

M. BONNETON évoque ensuite les difficultés de recrutement des médecins de prévention. Il demande si des discussions sur ce thème sont engagées au niveau national.

Mme l'IA-DASEN répond qu'il s'agit bien d'un problème qui se pose au niveau national, et dont le ministère est informé.

M. BONNETON propose la passation d'une convention auprès d'une entreprise interservices de médecine de prévention.

Mme l'IA-DASEN explique que l'académie a envisagé cette option, sans recevoir un intérêt particulier de la part des entreprises concernées.

M. BOUSQUET complète en précisant qu'il existe deux associations, mais que celles-ci rencontrent également des difficultés de recrutement de médecins de prévention. Elles ne disposent plus des moyens pour accepter de nouvelles conventions. Il précise en outre qu'une mutualisation semble impossible à envisager compte tenu du poids que représente l'éducation nationale (50 000 ETP sur l'académie de Lyon). Il estime que toutes les pistes ont été explorées.

M. BONNETON s'interroge sur les raisons de cette pénurie de médecin (liée au salaire, à l'attractivité ?)

Monsieur BOUSQUET précise que, d'une manière globale, il manque de médecin en France. Mme l'IA-DASEN confirme que le problème dépasse le seul problème des médecins au sein de notre institution.

Pour conclure, Monsieur le secrétaire général rappelle ses propos tenus en début de séance. Compte-tenu de la charge de travail, il est nécessaire de mener une réflexion tendant à alléger un certain nombre de procédures, notamment au niveau du 1er degré.

Madame REMER renouvelle ses remerciements au Dr DUMONT.

Mme JACKOWSKI intervient pour préciser qu'elle souhaitait proposer un avis relatif aux conséquences du départ du Dr DUMONT. Compte-tenu de la solution proposée par l'administration, elle ne le déposera pas. Elle interroge toutefois les représentants de l'administration sur la durée de cette solution.

Mme REMER précise qu'il est prévu pour l'instant que le Dr LAPIERRE assure cette mission jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours. Ce délai doit lui permettre de se prononcer sur la possibilité de poursuivre. Dans le même temps, l'administration continue de rechercher une autre solution pour la suite.

M. BONNETON souhaite obtenir des précisions sur la pérennité du poste de secrétaire.

Mme l'IA-DASEN n'ignore pas qu'il y a des personnes derrière chaque poste. Toutefois, elle précise que le CHSCTD n'est pas le lieu pour évoquer la pérennisation d'un emploi.

## Point nº 7 - Bilan de la visite du RPI de Saint Julien sur Reyssouze

La visite s'est déroulée le 29 mai dernier. Les propositions de conclusion et de suggestions ont été rédigées par le groupe de travail. Le compte-rendu de la visite sera adressé à l'IEN de circonscription qui en assurera la diffusion auprès des écoles.

M. JAMBON donne lecture de la conclusion et des suggestions. Les problèmes relevés concernent essentiellement des aspects bâtimentaires, ou des difficultés liées à la structure en RPI.





# Point n°8 – Bilan de la visite du lycée international de Ferney-Voltaire.

La visite s'est déroulée le 17 octobre 2017. Après étude du projet de compte-rendu, le groupe de travail a formulé des propositions de conclusion et de suggestions.

M. JAMBON donne lecture de la conclusion et des suggestions, qui font surtout émerger les problèmes bâtimentaires du site de Ferney-Voltaire, en particulier la situation du laboratoire de sciences.

Mme l'IA-DASEN demande un éclairage concernant la suggestion relative à la localisation de la salle des personnels.

M. JAMBON précise que cette problématique est apparue au travers du questionnaire puisqu'elle est revenue à de nombreuses reprises au niveau de la rubrique libre : les personnels regrettent qu'il n'y ait qu'une salle unique des personnels. Si le chef d'établissement explique cette volonté de maintenir une seule salle des professeurs, M. JAMBON estime important d'ouvrir la discussion et de peser les différents arguments.

Mme l'IA-DASEN considère que le partage d'une même salle des professeurs par tous les professeurs est intéressant pour ne pas augmenter le sentiment de hiérarchie qui semble exister entre professeurs du lycée et professeurs du collège.

Selon M. JAMBON, le problème soulevé par les professeurs à l'origine de la demande est plutôt celui-des déplacements. Ils ont le sentiment de ne pas avoir été entendus sur ce sujet. Selon lui, il serait souhaitable que le chef d'établissement expose ses arguments, et que chacun puisse s'exprimer.

M. BONNETON souhaite ensuite aborder la problématique des odeurs. Monsieur le proviseur semble avoir réalisé toutes les démarches possibles sans qu'une solution puisse être trouvée. Il interroge Mme l'IA-DASEN sur sa possible intervention auprès du conseil régional sur cette question, et sur celle d'une salle spécialisée pour les produits chimiques dans les laboratoires de chimie.

Mme l'IA-DASEN tient à rappeler qu'elle ne peut pas interpeller le président du conseil régional pour chaque problème. Une telle pratique s'avérerait contre-productive. C'est au chef d'établissement de la saisir s'il l'estime nécessaire. Dans le cas présent, il ne l'a pas fait. Si les membres du CHSCTD estiment qu'il y a danger, et que le chef d'établissement n'en a pas pris conscience, alors ils peuvent saisir l'IA-DASEN.

M. BONNETON confirme que ce n'est pas le cas. Il précise toutefois que les personnels ne peuvent pas travailler dans cette salle. Il a le sentiment que le chef d'établissement est en difficulté dans ce domaine.

A la demande du CHSCTD, Mme l'IA-DASEN prendra prochainement contact avec le chef d'établissement. Elle attire toutefois l'attention des membres sur le fait que la présidente du CHSCTD ne peut pas être saisie pour tous les sujets au risque de décrédibiliser la fonction d'IA-DASEN en même temps que l'institution.

M. le secrétaire général précise enfin que les services du conseil régional sont déjà intervenus à plusieurs reprises sur cette problématique. Des équipes internes et des entreprises ont été diligentées sans qu'une solution ait pu être trouvée à ce jour. Le conseil régional est parfaitement conscient de la difficulté.

Concernant le laboratoire de sciences, M. JAMBON rappelle que Monsieur BOUSQUET avait déjà formulé une remarque lors d'une visite d'inspection en 2008. Il souhaite son éclairage, et se demande notamment si la formulation proposée sur ce point n'est pas excessive.

M. BOUSQUET confirme qu'à la lecture du rapport de visite, la situation ne semble pas avoir évolué depuis l'inspection de 2008. Cela pose le problème du suivi des inspections par l'ISST, seul pour une académie entière. Depuis quelques années, un système de suivi avec relance des chefs d'établissement par les services de la DSDEN a été mis en place. Il a permis d'améliorer un peu la situation. Concernant la formulation, celle-ci semble correspondre à la réalité de la situation.

Mme PACALET connaît l'établissement pour y avoir tenu des permanences pendant 18 ans. Elle confirme que des travaux ont été réalisés, notamment au niveau du dôme du CDI et de la salle des professeurs.

Enfin, concernant le document unique d'évaluation des risques professionnels, le chef d'établissement et l'adjoint gestionnaire sont apparus désemparés, évoquant notamment un manque de formation sur ce sujet.





## Point 9 : Choix du collège et de l'école à visiter au cours de l'année 2017-2018

Monsieur le secrétaire général rappelle que la focale « REP » a été retenue pour les visites à venir au cours de cette année.

M. JAMBON précise en outre qu'il a également été décidé de s'intéresser à la question des élèves à besoin éducatifs particuliers (EBEP).

Les établissements retenus sont le collège Ampère à Oyonnax (SEGPA et ULIS au sein de l'établissement) et l'école Pasteur Sud également à Oyonnax (ULIS TED - troubles envahissants du développement).

# <u>Point 10 : Visite du collège : organisation de la visite et adoption d'un questionnaire sur les élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP)</u>

Initialement, la date du 16 janvier a été envisagée, mais celle-ci pose de réelles difficultés à la chef d'établissement puisque cette période est particulièrement chargée. Une visite après les vacances scolaires de février semble plus appropriée. La date du mardi 27 février 2018 est arrêtée. La chef d'établissement en sera informée rapidement par l'administration.

En outre, le groupe de travail préparatoire a mené une réflexion sur un questionnaire spécifique à la problématique des EBEP. Ce questionnaire viendrait en complément du questionnaire académique adressé aux personnels avant chaque visite du CHSCTD.

Mme l'IA-DASEN souhaite reprendre les termes employés pour la question 2. La formulation « ont un plan » étant trop restrictive, elle sera remplacés par « bénéficie d'un dispositif particulier ».

En outre, M. BOUSQUET se dit gêné par les questions à connotation négative (« Etes-vous à l'aise ? » plutôt que « Etes-vous en difficulté ? » ; « Vous sentez-vous en capacité de faire ? » plutôt que « Vous sentez-vous impuissant ? »).

Mme PACALET confirme ce sentiment et remarque que la question du collectif n'apparaît pas dans le questionnaire (« Comment les difficultés sont-elles abordées dans l'établissement ? Que faîtes-vous pour les dépasser ? ».)

L'objectif du questionnaire est de recueillir l'avis des personnels. La vigilance des membres du CHSCT est appelée sur la nécessité d'éviter un questionnaire dont la rédaction pourrait être génératrice de nouvelles difficultés.

Mme JACKOWSKI pense que la plupart des collègues se sentent isolés face à la question des EBEP. Elle aurait souhaité que certaines questions portent sur la formation, la connaissance des dispositifs, le temps consacré aux EBEP...

Monsieur le secrétaire général propose de travailler de nouveau ce questionnaire lors de la réunion programmée du groupe de travail sur le numérique, le 12 décembre 2017.

## Questions diverses:

1/ M. BONNETON demande s'il est possible <u>d'organiser les réunions du CHSCTD sur une journée entière</u>. Mme l'IA-DASEN précise que sa charge de travail ne le lui permet pas. Elle est en revanche tout à fait disposée à revoir le format des réunions, notamment en fixant un horaire limite aux réunions (18h00 par exemple). M. le secrétaire général souligne la qualité de la préparation des CHSCTD qui semble impossible à optimiser davantage. Il précise qu'il serait toutefois envisageable de limiter le nombre de points à l'ordre du jour. Mme l'IA-DASEN propose de tester une séance en matinée, avec un horaire de fin à 12h30 ou 13h maximum. Ce type d'expérience a déjà été réalisé par le passé. M. le secrétaire général craint que l'horaire de fin ne soit pas respecté. M. BONNETON confirme qu'un format de réunion sur la matinée n'est pas tenable. Son avis est rejoint par l'ensemble des membres du CHSCTD.

2/ Mme ANSBERQUE interroge l'administration sur le dispositif prévu, à la suite de la <u>disparition des contrats aidés</u>, pour remplacer l'aide administrative accordée aux directeurs d'école. La fin des CUI a en effet créé une difficulté pour répondre à un engagement ministériel. Mme l'IA-DASEN répond qu'un groupe de travail se met en place au niveau académique. Il a pour objet d'envisager la manière dont on peut reprendre, améliorer ou trouver une nouvelle réponse pour pouvoir accompagner les directeurs d'écoles dans leurs démarches administratives. Le groupe de travail reprendra les travaux de 2012 sur la simplification administrative.





3/ M. JAMBON souhaite aborder la question du <u>réseau des assistants de prévention</u>. Ceux-ci semblent en effet ne pas être en mesure d'apporter une aide suffisante aux responsables de services, notamment dans le domaine de la réponse aux signalements sur le registre SST ou sur la rédaction du DUER. Il souhaite disposer de la liste des assistants de prévention et des moyens mis à leur disposition.

Dans le 1<sup>er</sup> degré, les conseillers pédagogiques de circonscription EPS sont les assistants de prévention. Ils bénéficient d'une formation de 3 jours, dont 1 sur le terrain, délivrée par l'ISST. De plus, les IEN aménagent le temps de travail des assistants de prévention et un supplément au titre de l'enveloppe pour les déplacements leur est attribué.

Dans le 2<sup>nd</sup> degré, les assistants de prévention sont généralement des personnels des collectivités. Mme JOSSERON est en relation avec la conseillère de prévention académique et les responsables des collectivités territoriales pour vérifier la présence d'un assistant de prévention dans chaque établissement.

M. JAMBON souhaite qu'une réflexion soit engagée sur le choix de l'assistant de prévention dans les établissements du 2<sup>nd</sup> degré. Monsieur BOUSQUET précise qu'il revient au chef d'établissement de désigner l'assistant de prévention parmi ses équipes. Historiquement, le réseau d'ACMO a été construit sur la disponibilité des personnels techniques. Il confirme que le rôle des assistants de prévention a fortement évolué. Aujourd'hui, l'assistant de prévention doit notamment être en mesure de donner une impulsion dans le domaine de l'évaluation des risques ou encore monter des dossiers dérogatoires pour travaux dangereux concernant des apprentis de moins de 18 ans. La question s'est posée au niveau du conseil régional.

Sans qu'il soit nécessaire de voter un avis, Monsieur le secrétaire général s'engage à fournir aux membres du CHSCTD, la liste des implantations des assistants de prévention des EPLE lorsqu'il en disposera.

Mme l'IA-DASEN remercie les participants. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H10.

La présidente du CHSCTD

Marilyne REMER

Le secrétaire du CHSCTD

Nicolas JAMBON